



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord
La Patrie (Québec) J0B 1Y0
Tél. : 819 560-8444
Fax. : 819 560-8445
muni.hampden@hsf.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue à la salle du pavillon, le mardi 1^{er} septembre 2020 à 19 h.

Étaient présents :

**Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost
Siège # 2. Madame Lisa Irving
Siège # 3. Monique Scholz
Siège # 4. Madame Sylvie Caron
Siège # 5. Madame Chantal Langlois
Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 Ouverture de la séance

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2020-09-09 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 août 2020
 - 3.1 Suivi au procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport de la directrice générale
6. Rapport du service incendie et urbanisme
7. Dépôt des états financiers 2019
8. Question du public
9. Approbation des salaires 11 126,24\$ et des comptes 19 888,66\$
10. Correspondances

11. Résolutions
 - 11.1 Sanction administrative pécuniaire n°40182649
 - 11.2 Autorisation signataire, communications et renseignements confidentiels pour Revenu Québec (clicSÉCUR) par la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 11.3 Appui de la demande de la cour municipale au gouvernement du Québec
 - 11.4 Annulation pour projet jeune coop

- 11.5 Contrat pour travaux communautaires
- 11.6 Intérêts de taxes foncières reportés au 31 décembre 2020
- 11.7 Mandat général Services professionnels budget 2021 Cain Lamarre
- 11.8 Paiement du contrat de service pour Web Alertes municipales
- 11.9 Fiche médicale (pompiers)
- 11.10 Travaux du pont sur le chemin du 4 milles
- 11.11 Achat de médailles pour chiens
- 11.12 Achat de billet Fondation Christian Vachon (Nathalie Champigny)
- 11.13 Mandat pour regroupement intermunicipal incendie
- 11.14 Démarches pour l'implantation de la collecte de matières organiques (compostages)
- 11.15 Formation inspecteur municipale AEC
- 11.16 Ouverture de compte

12. Varia

13. Période de questions

13. Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant le Varia ouvert.

Adoptée

#3 2020-09-100 Adoption du procès-verbal du 4 août 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 4 août 2020, et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, par le conseiller Martin Turcotte, d'adopter le procès-verbal du 4 août 2020, et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'ils renoncent à la lecture du dit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que présenté.

Adoptée

#4 Rapport des comités et du maire

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5 Rapport de la Directrice générale, secrétaire-trésorière

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel, au 31 août 2020.

#6 Rapport du service incendie, voirie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois d'août 2020 du service incendie par le chef pompier, monsieur Beauchesne, ainsi que le rapport mensuel pour le service d'urbanisme par monsieur Fernando Rosas.

#7 **Dépôt des états financiers 2019**

#8 **Questions du public**

Questions et/ou commentaires :

- Aucun public présent

#9 2020-09-101 **Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal du Canton de Hampden autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 19 888,66 \$ pour les déboursés # 202000187 à # 20200206.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 11 126,24 \$ pour les déboursés : #202000269 à # 202000299.

Adoptée

#10 **Correspondances**

- Suivi sur rencontre incendie et subvention nautique (19 août 2020) remise de documents comité
- Nouvelle formule de demande de révision pour le rôle de la valeur locative
- Suivi sur rencontre incendie (24 août) résolution
- Facture semaine de relâche et Camp de jour (loisirs)
- Résumé séance ordinaire du 2 juin 2020
- Compostelle lettre de bienvenue aux marcheurs
- Fête municipale 22 septembre 2020 à 18 h
- Rencontre 17 août pour mise à jour de la MMQ (document a signé présidente)
- Site web
- Budget 2021
- Rencontre Zoom 15 septembre 2020 18h30 pour Schéma de couvertures de risques (comité)
- Table des aînées du HSF (MADA)
- Soirée reconnaissance finissants
- Taux pour contrat d'ouverture de chemin (Scotstown)

#11 **Résolutions**

#11.1 2020-09-102 **Sanction administrative pécuniaire n°40182649**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la décision à la suite de la demande de réexamen du dossier 1422

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité acquittera le montant de la sanction administrative pécuniaire, numéro 40182649 au montant de 5 000 \$ à la suite de la décision rendue par le directeur régional concernant la demande de réexamen pour les travaux qui ont été effectués en mai 2019.

Adoptée

#11.2 2020-09-103 **Autorisation signataire, communications et renseignements confidentiels pour Revenu Québec (clicSÉQUR) par la directrice générale et secrétaire-trésorière**

ATTENDU QUE l'Employée madame Kim Leclerc n'occupe plus la fonction de Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Hampden par résolution #2019-153 depuis le 5 novembre 2019;

ATTENDU QUE l'Employée madame Manon Roy occupait la fonction par intérim depuis le 5 novembre 2019 et qu'elle occupe la fonction de Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Hampden par résolution #2020-03-036 depuis le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE l'Employée madame Manon Roy, dans ses fonctions, doit de ce fait signer les chèques ainsi que divers documents administratifs et communiquer avec des Services électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR ou toutes autres démarches essentielles;

CONSIDÉRANT QU'avec d'autres organismes, entreprises ou services gouvernementaux, la municipalité soit dans la même situation;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents que madame Manon Roy, à titre d'Employée directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les chèques ainsi que divers documents administratifs et communiquer avec des services électroniques, dans l'exercice de ses fonctions.

Il est aussi proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents que l'Employée, madame Manon Roy soit autorisée à recevoir et transmettre dans le cadre de ses fonctions, des renseignements confidentiels concernant la municipalité du Canton de Hampden.

En conséquence, les administrateurs de la société, maire, conseillers et conseillères, apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de l'assistance technique et de l'accompagnement des entreprises de Revenu Québec, afin de régulariser la situation

Adoptée

#11.3 2020-09-104 **Appui de la demande de la cour municipale au gouvernement du Québec**

ATTENDU QUE le traitement de certaines infractions pénales devant la Cour municipale ainsi que les auditions des procès tenus en journée et en soirée à East Angus contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la Loi sur les Cours municipales ;

ATTENDU QUE l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale de East Angus intervenue entre le ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de East Angus concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin

d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes ;

ATTENDU QU'UNE telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales ;

ATTENDU QUE ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes ;

ATTENDU QUE la cour municipale de East Angus doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience ;

ATTENDU QUE les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister au procès ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville de East Angus doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire ;

ATTENDU QUE la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales ;

ATTENDU QUE les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électronique dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales ;

ATTENDU QU'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée ;

ATTENDU QUE le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales ;

ATTENDU QUE plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats ;

Il est proposé par le conseiller Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, que le Canton de Hampden prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de :

1. Revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales ;
2. soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celle-ci puisse acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées;

3. Accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministère de la Justice du Québec, monsieur Simon Jolin-Barette, au député de la circonscription foncière de Mégantic, monsieur François Jacques, au préfet de la MRC du Haut-Saint-François, monsieur Robert Roy, à la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, directrice générale, et monsieur Daniel Campagna, directeur du Centre de services de l'Estrie, à l'Union des Municipalités du Québec et à l'ensemble des municipalités faisant partie de la cour municipale de East Angus, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

Adoptée

#11.4 2020-09-105 Annulation pour projet jeune coop

ATTENDU QUE le projet Jeune COOP a été demandé par le Carrefour Jeunesse-emploi du Haut-Saint-François en juillet et qu'il fallait obtenir davantage d'informations;

ATTENDU QUE le paiement devait être fait avant le début des travaux et que ceux-ci n'avait pas eu de date arrêtée à temps pour obtenir les signatures ;

ATTENDU QUE les responsables du Projet Jeune COOP ont convenus d'annuler l'offre et de le reporter pour l'an prochain;

Il est proposé par le conseiller Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'annulation du contrat de service du Carrefour jeunesse-emploi : Jeune COOP, et d'attendre la prochaine demande d'offre de service pour l'année 2021.

Adoptée

#11.5 2020-09-106 Contrat pour travaux communautaires

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande d'engagement pour l'exécution des heures de service communautaire (240 heures) d'une personne contrevenante;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le contrat de 240 heures de travaux communautaires qui sera supervisé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Roy, conformément aux règles et procédures de la Direction des services professionnels correctionnels DSPC Sherbrooke et de l'Agente des services correctionnels.

Adoptée

#11.6 2020-09-107 Intérêts de taxes foncières reportés au 31 décembre 2020

ATTENDU QU'afin de répondre à la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (Coronavirus) et d'offrir un répit aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux commerçantes et commerçants ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 95-2019 de taxation 2020 prévoit que les taux d'intérêts sont fixés à 18% par an;

ATTENDU QUE l'article 981 du code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU QUE les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 le permettant, la municipalité du canton de Hampden désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en enlevant le taux d'intérêt;

ATTENDU QU'une résolution au numéro 2020-03-042 avait été passée le 8^e jour du mois d'avril pour fixer le taux au 30 juin 2020;

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le taux d'intérêt sur les versements exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit 0% par an;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 31 décembre 2020

Adoptée

#11.7 2020-09-108 Mandat général Services professionnels budget 2021 Cain Lamarre

ATTENDU QUE la firme CAIN LAMARRE inclus dans leur mandat général de services professionnels pour l'année 2021 :

- a) offre à la municipalité le choix d'avoir recours à un service de rencontre annuelle qui serait au montant de 250,00\$ plus taxes, frais de kilométrage et autres déboursés en sus;
- b) une banque d'heures à taux horaire réduit sur paiement d'une somme de 2 475 \$ plus taxes et frais et services administratifs de 5 % (ces frais incluent tous les frais d'impression, de photocopies, de télécommunication, de messagerie et d'utilisation des outils technologiques) ;
- c) banques d'heures qui pourront être utilisées aux fins de l'étude, de l'analyse et de la rédaction d'avis juridiques, de règlements, de résolutions ou de tout autre document, de même qu'aux consultations téléphoniques habituelles ;
- d) dans l'éventualité où la banque d'heures précédemment détaillée n'est pas retenue par la municipalité, le service d'accompagnement, par lequel il est possible d'obtenir aide et support des professionnels d'expérience dans les affaires que la municipalité confiera, sera facturé au tarif horaire du conseiller juridique travaillant au dossier selon le temps consacré ;
- e) de façon générale, les taux horaires varient de 65 \$ à 240 \$ l'heure, selon la personne effectuant le travail (avocat et notaire, stagiaire en droit, technicien juridique) Le travail de secrétariat est inclus dans les taux horaires ci-haut mentionnés. Les taxes de même que les autres déboursés sont en sus ;
- f) que les déplacements à l'extérieur du bureau en relation avec tous les dossiers seront facturés à 50 % du taux horaire des personnes qui effectuent le déplacement, auxquels s'ajoutent une allocation de kilométrage de 0,50 \$ du kilomètre et, le cas échéant, les frais de séjour ;
- g) que d'autre part, que la firme est en mesure d'offrir un service de recouvrement de créances municipales impayées ;

- h) que deux formations annuelles sur des sujets pertinents au monde municipal seront offertes gratuitement en 2021 et que les informations seront transmises en cours d'année.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil renouvelle le contrat de services juridiques avec la firme d'avocats CAIN LAMARRE pour l'année 2021 avec les points décrits ci-haut.

Adoptée

#11.8 2020-09-109 Paiement du contrat de service pour Web Alertes municipales

ATTENDU QUE la municipalité a pris la décision de se doter d'une plateforme personnalisée d'urgence et de la mettre en fonction avec une application Web « Alertes Municipales » permettant la diffusion rapide en cas d'urgence à ses citoyens ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la directrice générale à émettre le paiement au montant de 859,44 \$ du contrat présentés à la séance du conseil du 4 août 2020 ;

Adoptée

#11.9 2020-09-110 Fiche médicale (pompiers)

ATTENDU QUE la municipalité en conformité avec les règles de la CNESST doit tenir un dossier rapport médical de ses employés municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité doit avoir un registre médical de ses employés municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité s'est dotée d'un document Rapport Médical des Employés municipaux;

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la directrice générale à remettre aux Employés concernés la demande d'un rapport médical en ajoutant au document : « À l'embauche ou durant le contrat de tout Employé et d'un Employé âgé de 50 ans et plus, un examen médical sera exigé si la municipalité du Canton de Hampden le juge nécessaire et que cet examen soit fait d'ici le 31 décembre 2021 ».

Adoptée

#11.10 2020-09-111 Travaux du pont sur le chemin du 4 Milles

Il est proposé par le conseiller Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la directrice générale à déboursier les montants des dépenses de 13 103.76 \$ taxes incluses, pour les travaux du pont du chemin du 4 Milles de Hampden ;

Adoptée

#11.11 2020-09-112 Achat de médailles pour chiens

ATTENDU QUE la municipalité a pris la décision de se doter d'un formulaire d'enregistrement d'un chien au registre des chiens de la municipalité du canton de Hampden ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la directrice générale à déboursier le montant de 101,18\$ taxes incluses, pour l'achat de 100 médailles pour chiens incluant une matrice de la municipalité ;

Adoptée

#11.12 2020-09-113 Achat de billets Fondation Christian Vachon (Nathalie Champigny)

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la directrice générale à acheter 2 billets au nom du Canton de Hampden au montant de 20 \$ taxes incluses dont ceux-ci seront tirés le 14 septembre 2020 à 14 heures;

Adoptée

#11.13 2020-09-114 Mandat pour regroupement intermunicipal incendie

Il est proposé par le conseiller Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer le mandat de monsieur Richer pour l'Étude sur le regroupement inter municipale du service incendie, **conditionnel** avec l'accord des autres municipalités participantes.

Adoptée

#11.14 2020-09-115 Démarches pour l'implantation de la collecte de matières organiques (compostages)

CONSIDÉRANT que pour les orientations du gouvernement tous les foyers du Québec devraient être munis d'un bac brun réservé au compostage d'ici 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut mettre en place des mesures pour diminuer les quantités de déchets acheminés au site d'enfouissement et qu'il apparaît opportun de procéder à la valorisation de toutes les matières apportées;

CONSIDÉRANT que la collecte du bac brun démontre des résultats beaucoup plus efficaces, notamment au niveau de la participation citoyenne. Il est prouvé qu'il est très difficile en tant que municipalité d'atteindre les objectifs de réduction des tonnages enfouis avec des composteurs domestiques;

CONSIDÉRANT que puisqu'il est statistiquement prouvé que le bac brun est beaucoup plus utilisé, notamment en période hivernale, comparativement aux composteurs domestiques, notre réduction à la source se verra beaucoup améliorée, ce qui augmentera les redevances compensatoires du gouvernement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite entamer les démarches pour la mise en place de collecte des matières organiques dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT que la ville de Scotstown a demandé au Canton de Hampden de se joindre à cette démarche;

Il est proposé par le conseiller Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer les démarches pour l'implantation de la collecte de matières organiques (compostages) selon le prix.

Adoptée

#11.15 2020-09-116 Formation inspecteur municipal AEC

Il est proposé par le conseiller Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise un employé de la municipalité à suivre la formation comme présentée au conseil;

Adoptée

#11.16 2020-09-117 Ouverture de compte

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise qu'un compte soit ouvert au dépanneur Victoria de Scotstown.

Adoptée

#12 Varia

- Salle pour les loisirs le 17 septembre 2020 à 18 h 30.

#13 Période de questions

Aucun public présent

#14 2020-09-118 Levée de séance

À 21 h 40 Madame Chantal Langlois propose la levée de la séance.

Adoptée

Bertrand Prévost
Maire

Manon Roy
Directrice générale et secrétaire-trésorière